

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

numéro CC 220324 5

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit mars deux mille vingt deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jules BRAL, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres	
en exercice	59
présents	38
exprimés	51
vote	
pour	51
contre	0
abstention	0

Présents :

COMBES Michel, BELLONI Maryse, VAN DER HORST Claire, VALAT Jérôme,
ROMERO Sonia, BRAL Jean Michel, TRINQUIER Jean, CLARISSAC Jérôme,
GOUJON Bernard, FABRE Daniel, LÉVÊQUE Gaëlle, SAUVIER Jean-Marc,
CROS Ludovic, BOSC David, GOURMELON Iz'ia, GALEOTE Monique,
VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle,
DRUART David, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien,
ROMO Christophe, ROIG Frédéric, GOUTELLE Antoine, VENOT Félicien,
REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, JAHNICH Bernard, COUVELARD Jean-Christophe,
PRADEL Sophie, BOUSQUET Pierre-Paul, OLLIER Éric, FALCOU Alain,
BASCOUL Chantal, VALETTE Daniel

Absents avec pouvoirs :

GOUDAL Joëlle à FABRE Daniel, PAILHOUX Jean-Paul à REQUI Jean-Luc,
ROCOPLAN Nathalie à VERDOL Marie-Laure, BENAMMAR-KOLY Fadhila à
SAUVIER Jean-Marc, BENAMEUR Ali à LÉVÊQUE Gaëlle, MARRÉS Gilles à
GALEOTE Monique, SYZ Nathalie à KOEHLER Didier, KASSOUH Hamed à
VERDOL Marie-Laure, RICARDO Christian à LAATEB Claude, SINÈGRE Joana à
STADLER Magali, ROUVEIROL Valérie à VAN DER HORST Claire, PERIGAULT Isabelle
à FALCOU Alain, CARLES Alain à JAHNICH Bernard

Absents :

VANEL Véronique, VIALA Alain, AGUSSOL Jean-Paul, ENNADIFI Fatiha,
OLIVIER Françoise, THERY Clément, LEMAIRE Guy, BERLENDIS Philippe

OBJET :	PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération n°CC_180927_09 du 27 septembre 2018, relative à l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurances des risques statutaires en cours arrive à échéance au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la collectivité peut confier au Centre de gestion de l'Hérault le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CONSIDÉRANT que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le Centre de gestion de l'Hérault,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de charger le Centre de gestion de l'Hérault de collecter auprès de son assureur statutaire les statistiques nécessaires au lancement de la procédure et de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : CHARGE** le Centre de gestion:

- de collecter auprès de l'assureur statutaire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, les statistiques nécessaires au lancement de la procédure,
- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- couvrir tout ou partie des risques statutaires suivants :

- pour les agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraités des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,
- pour les agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire,

- pour une durée de contrat de trois ans, à effet au 1^{er} janvier 2023,

- avec régime de contrat sur la base de la capitalisation,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI

